



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/GEO/1
30 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
New York, 15-19 septembre 1997
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LA GEORGIE (1997-1999)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrophes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT ENVISAGEE SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 10	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	11 - 12	4
III. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES	13 - 30	4
A. Renforcement des capacités de gouvernance	16 -20	5
B. Réduction de la pauvreté grâce à des avis en matière de formulation de politiques appropriées, à des efforts de relèvement et à la promotion de l'expansion économique	21 - 26	6
C. Conservation et gestion de l'environnement	27 - 30	8
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	31 - 34	9
<u>Annexe.</u> Objectifs de mobilisation des ressources pour la Géorgie (1997-1999)		10

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec la Géorgie pour la période 1997-1999 indique les domaines thématiques dans lesquels le PNUD pourrait fournir une assistance technique à la Géorgie en mettant l'accent sur la promotion du développement humain durable (DDH) et le renforcement des capacités nationales. Ce cadre de coopération a été préparé à la suite d'un processus de consultations entre le Gouvernement géorgien, le PNUD, les organismes des Nations Unies et la communauté des donateurs.

I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT ENVISAGEE SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. La Géorgie est située dans le Trans-Caucase, sur la rive orientale de la mer Noire, et a des frontières communes avec la Turquie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie. Le pays a une superficie d'environ 69 700 km² et une population de quelque 5,5 millions d'habitants. En avril 1991, la Géorgie a été parmi les premières anciennes Républiques soviétiques à proclamer leur indépendance. Une nouvelle constitution a été adoptée en 1995, des élections présidentielles et législatives ont été organisées, un parlement a été constitué et un nouveau gouvernement a été formé.

3. La Géorgie était l'une des plus riches des Républiques de l'ancienne Union soviétique et avait des indices élevés de santé, d'alphabétisation et d'emploi. Elle avait une main-d'oeuvre hautement éduquée, une longue tradition d'esprit d'entreprise, un secteur agricole prospère et de substantielles ressources naturelles. La privatisation y était déjà avancée : presque tous les logements ruraux appartenaient à leurs occupants et il existait une vaste économie parallèle. Du fait de son emplacement, le pays était une importante plaque tournante dans le Caucase et son climat et la diversité de ses paysages offraient un potentiel touristique considérable.

4. En dépit de ces éléments favorables, l'économie géorgienne s'est effondrée sous l'effet, entre autres, de la perturbation des relations traditionnelles en matière de paiements et d'échanges, ce qui a encore aggravé des conflits civils, d'abord dans le Sud de l'Ossetie puis en Abkhazie. Le revenu par habitant est tombé de 2 280 dollars en 1990 à 363 dollars en 1993, la production industrielle a chuté de 88 % et la production agricole s'est contractée de 60 %.

5. Les perspectives économiques de la Géorgie sont néanmoins prometteuses vu qu'il est fort probable qu'un nouveau gazoduc et un nouvel oléoduc soient construits à travers le territoire géorgien pour relier Bakou, en Azerbaïdjan, à la mer Noire et acheminer ainsi le pétrole et le gaz de la Caspienne jusqu'aux marchés occidentaux. Cette possibilité a suscité un regain d'intérêt pour le pays et il est probable que les investissements étrangers directs augmenteront en conséquence.

6. Le gouvernement a institué en 1994 un programme de réformes économiques qui a contribué à inverser les tendances passées et a ramené l'inflation à 14,4 % par an en 1996. La reprise a commencé en 1995, année pendant laquelle l'on estime que le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 2 %, avant de s'accroître à nouveau de 12 % en 1996. En dépit de ce relèvement de l'activité économique, toutefois, l'industrie géorgienne demeure en difficulté et une bonne

part des installations ne fonctionnent qu'à 10 ou 20 % de leur capacité. En 1996, le taux de chômage officiel était estimé à 9,5 % de la population active, mais il était probablement bien plus élevé.

7. Pauvreté. L'aggravation de la pauvreté est très évidente. Bien que l'essor de l'activité dans le secteur non structuré ait quelque peu atténué l'impact du déclin économique sur les niveaux de vie, la transition vers une économie de marché ainsi que les conflits civils ont suscité des difficultés considérables, comme en témoignent l'évaluation de la pauvreté que la Banque mondiale et le PNUD ont réalisée en Géorgie et le troisième rapport national sur le développement humain qui a été établi avec l'aide du PNUD.

8. Condition de la femme. L'effondrement de l'Union soviétique a entraîné une nette dégradation de la condition des femmes. Alors même que les femmes perdaient leurs emplois, elles ont dû assumer la responsabilité de subvenir aux besoins de leurs familles en période de crise économique et d'amenuisement des services sociaux, particulièrement de santé et d'éducation. A l'heure actuelle, le salaire moyen des femmes est le tiers de celui des hommes. La participation des femmes à la prise de décisions en matière économique et politique a diminué aussi, en même temps que leur rôle dans la vie publique (comme dans d'autres régions de l'ancienne Union soviétique). A l'heure actuelle, la proportion de femmes qui occupent des postes de rang élevé dans la fonction publique ne dépasse pas de 3 à 5 %. L'un des principaux défis auxquels la Géorgie est confrontée consiste par conséquent à faire en sorte que le cadre juridique crée l'environnement nécessaire pour parvenir à l'égalité entre hommes et femmes et donner aux femmes la possibilité d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités dans les domaines économique, social et politique.

9. Environnement. La Géorgie est confrontée à de sérieux problèmes environnementaux, et en particulier à la dégradation de la qualité de l'eau potable, à l'aggravation de la pollution atmosphérique et à l'absence de systèmes de gestion d'habitats écologiques divers, et spécialement des forêts. Des mesures ont déjà été adoptées pour mettre en place le cadre général nécessaire à la préservation et à la régénération de l'environnement grâce à l'élaboration d'un Programme national d'action environnementale qui doit être achevé vers la fin de 1997.

10. Gouvernance. Depuis l'accession du pays à l'indépendance, le Gouvernement géorgien n'a cessé de consolider les bases d'une société démocratique et de mettre en place les mécanismes institutionnels nécessaires. Dans le domaine législatif, le Parlement géorgien a été élu à la suite d'un scrutin libre et régulier, et l'exécutif, agissant par l'entremise de la fonction publique, a entrepris d'adapter ses systèmes et ses procédures aux exigences d'une économie de marché et d'une société démocratique. La magistrature, en revanche, a vu son action entravée par des procédures et des lois dépassées qui l'ont empêchée de jouer pleinement son rôle pour lutter contre des tendances communes dans nombre de pays en transition, à savoir l'économie illégale et la corruption. De ce fait, un programme de réforme du droit a été entrepris, auquel sont venus s'ajouter plusieurs instruments nouveaux comme la Cour constitutionnelle, la Commission parlementaire pour la lutte contre la corruption et le Médiateur.

II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

11. Les principales réalisations obtenues grâce à la coopération fournie par le PNUD entre 1994 et 1996 peuvent être résumées comme suit : a) mise en place au sein du gouvernement d'un mécanisme de coordination de l'aide et appui à l'organisation de réunions thématiques et sectorielles de coordination avec les donateurs; b) mise en route d'activités de relèvement dans le Tskhinvali (Ossetie du Sud) et promotion du dialogue entre les parties en cause; c) nettoyage d'importants déversements de pétrole dans les aires de chargement de la Georgia International Oil Company; d) appui à un programme de renforcement des institutions au niveau de la présidence; e) création de la nouvelle Agence géorgienne pour la promotion des investissements et identification de la portée d'un vaste projet régional de régénération de l'environnement près de Poti, sur la mer Noire; f) préparation de deux rapports nationaux sur le développement humain; et g) promotion du dialogue entre les ministres de l'économie et les ministères techniques en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie.

12. Les principaux enseignements retirés de cette brève période de coopération portent à penser que l'assistance du PNUD pourrait être considérablement renforcée si : a) les ressources du PNUD étaient ciblées plus précisément sur les secteurs où elles peuvent avoir le plus fort effet multiplicateur; b) si des liens plus étroits étaient établis avec les programmes de réformes économiques et d'investissements publics du gouvernement; c) si l'approche-programme était mieux intégrée aux activités, notamment grâce à une plus grande cohésion entre les programmes du PNUD et les activités des autres organismes des Nations Unies; et d) si l'impact des activités était mieux suivi.

III. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES

13. Ayant reçu pour mandat de promouvoir un développement humain durable, et conformément aux objectifs et aux priorités fixés par le gouvernement en matière de développement socio-économique, le PNUD concentrera ses interventions sur les trois grands domaines d'activité ci-après : a) renforcement des capacités de gouvernance aux échelons de la présidence, du Parlement, de la magistrature, de la fonction publique et des administrations locales; b) réduction de la pauvreté grâce à un appui à la formulation de politiques adéquates, activités de relèvement dans des régions spécifiques et promotion de l'expansion économique; et d) conservation et gestion de l'environnement.

14. Les programmes réalisés par le PNUD dans les trois domaines susmentionnés tendront à promouvoir les objectifs et politiques nationaux ainsi que la coopération des organismes du système des Nations Unies aux activités opérationnelles, telle qu'elle sera exposée dans la note de stratégie de pays. Le PNUD continuera de jouer un rôle de plaidoyer pour promouvoir le développement humain durable en soulignant la nécessité d'intégrer la problématique hommes-femmes aux activités et aux programmes et de faire participer la société civile à ses activités.

15. A mesure que la situation évoluera en Abkhazie et dans le Tskhinvali (Ossetie du Sud), le PNUD appuiera la transition des secours humanitaires vers une assistance davantage orientée vers le développement, conformément à l'approche plus large du système des Nations Unies, telle qu'elle sera reflétée dans la future note de stratégie de pays.

A. Renforcement des capacités de gouvernance

16. Afin d'appuyer le programme de réformes du secteur public élaboré par le gouvernement, le PNUD s'attachera principalement : a) à renforcer les capacités de la présidence (chancellerie) et du Ministère des affaires étrangères; b) à appuyer le programme de coordination et de gestion de l'aide; c) à soutenir les efforts déployés pour assurer la primauté du droit; et d) à favoriser l'intégration des femmes au développement. Ces initiatives seront étroitement reliées aux projets réalisés dans ces domaines sous l'égide du Bureau régional pour l'Europe et la communauté des Etats indépendants. L'on trouvera de plus amples détails à ce sujet ci-dessous.

17. Renforcement du processus de prise de décisions grâce à l'appui à la formulation par le gouvernement des décisions de politique extérieure et intérieure. La Chancellerie, en Géorgie, est responsable de l'administration au jour le jour des affaires de la présidence et des relations entre celle-ci et les ordres exécutifs, législatifs et judiciaires, ainsi que de ses relations avec la société civile, les gouvernements étrangers et les organisations internationales. La Chancellerie a besoin du soutien du Ministère des affaires étrangères pour faciliter les initiatives de réconciliation en Géorgie. Le PNUD aidera à réformer les systèmes de gestion de la Chancellerie et du Ministère des affaires étrangères en s'inspirant de l'expérience qu'il a acquise en Amérique latine. L'impact de son assistance se reflétera dans une amélioration des processus décisionnels, qui seront appuyés par de nouveaux systèmes d'information de gestion, du personnel formé et des liens plus efficaces avec les autres branches de l'administration.

18. Appui au programme de coordination et de gestion de l'aide. Le PNUD contribuera à renforcer les capacités de la Chancellerie en rehaussant son rôle de coordination de l'aide extérieure par le biais du Conseil des investissements qui vient d'être créé, et dont le secrétariat est assuré par l'Agence de coordination de l'aide. Ce programme se traduira par une meilleure coordination entre les donateurs, une plus large diffusion de l'information et un contrôle et des indications plus efficaces du gouvernement.

19. Appui aux efforts visant à assurer la primauté du droit. Le Parlement géorgien ayant maintenant créé de nouveaux mécanismes pour faire respecter la Constitution, les droits de l'homme et la primauté du droit, le PNUD appuiera : a) le programme de réforme de la magistrature grâce à des services de formation et à des avis juridiques à la Cour constitutionnelle; b) le programme de lutte contre la corruption en fournissant une assistance à la Commission parlementaire créée à cette fin; et c) le programme de promotion des droits de l'homme au moyen de la création d'un poste de Médiateur. En outre, le PNUD réalisera une évaluation des besoins liés au programme de réforme du droit élaboré par le gouvernement et aidera ce dernier à mobiliser les ressources nécessaires à cette fin, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ces programmes auront pour effet d'assurer un plus grand respect du droit et des droits de l'homme, ce qui devrait consolider la légitimité de l'exécutif et du législatif, éléments indispensables à la viabilité à long terme de la démocratie en Géorgie.

20. Appui au programme d'intégration des femmes au développement. Le PNUD aidera à la mise en oeuvre du plan national d'action élaboré pour donner suite à

la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il appuiera également la création d'un service national de promotion de l'intégration des femmes au développement, qui relèvera de la Commission de la condition féminine de la Chancellerie et dont le rôle sera d'encourager l'inclusion de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines, y compris la législation, ainsi que la participation des femmes à la vie économique et politique. Les activités dans ce domaine seront étroitement coordonnées avec le programme d'intégration des femmes au développement réalisé sous l'égide du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'Etats indépendants et avec les activités entreprises par les autres organismes des Nations Unies. L'impact de ce programme se reflètera dans la mesure dans laquelle il aura été possible de renforcer et de faciliter un processus de révision de la législation en vigueur en Géorgie pour créer un environnement juridique de nature à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et à faciliter l'évolution nécessaire des institutions.

B. Réduction de la pauvreté grâce à des avis en matière de formulation de politiques appropriées, à des efforts de relèvement et à la promotion de l'expansion économique

21. La disparition des liens économiques et commerciaux traditionnels avec l'Union soviétique et la disparition des débouchés des produits géorgiens ont eu un effet catastrophique sur l'activité économique nationale et partant sur l'emploi au début des années 90. Cependant, selon un document-cadre de politique économique élaboré conjointement par le gouvernement et le Fonds monétaire international (FMI), la Géorgie a commencé en 1995-1996 à recueillir les fruits du programme de réformes lancé en 1994. Une reprise dynamique de l'activité économique est escomptée au cours des trois prochaines années grâce à l'essor de l'agriculture et à l'accélération de la privatisation, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, de la construction, des transports, de l'industrie et de l'énergie. Cette reprise devrait contribuer à réduire l'impact que les réformes ont eu sur la pauvreté pendant la période de transition.

22. Le deuxième volet de l'action du PNUD tendra par conséquent à appuyer une stratégie d'atténuation de la pauvreté comportant principalement trois éléments : a) plaider visant à promouvoir le concept de DDH dans le contexte du programme de réformes économiques mis en oeuvre par le gouvernement; b) promotion de mécanismes de nature à encourager les investissements, notamment grâce à un renforcement des échanges et de la coopération au plan sous-régional; et c) facilitation du passage des secours humanitaires à des efforts de développement à plus long terme dans le Tskhinvali (Ossetie du Sud) et en Abkhazie.

23. Appui à un programme de plaidoyer en faveur du développement humain durable. Pour mettre en oeuvre une stratégie de développement humain durable en Géorgie, il faudra faire en sorte que les principes du développement humain soient reflétés dans les politiques des pouvoirs publics, et en particulier élaborer pour l'avenir une stratégie d'atténuation de la pauvreté. Il est proposé que le PNUD continue : a) d'aider à la préparation des futurs rapports nationaux sur le développement humain et de veiller à ce qu'ils soient utilisés par les pouvoirs publics, les décideurs et la société civile pour appliquer les concepts de développement humain durable dans le contexte géorgien; b) de rassembler et d'analyser des statistiques du travail, dans le contexte d'un

programme de développement des statistiques appuyé par le FMI pour élaborer des données sur l'emploi, le chômage et le secteur non structuré; et c) de préparer une stratégie d'atténuation de la pauvreté en collaboration avec la Banque mondiale, dans le cadre de l'Initiative stratégique du PNUD pour la lutte contre la pauvreté. Les programmes susmentionnés devront aboutir à un clair infléchissement des politiques du gouvernement, qui devront mettre un accent plus marqué sur les besoins sociaux et les problèmes prioritaires auxquels le pays est confronté. A plus long terme, cela devrait permettre d'inverser le déclin actuel de l'indice de développement humain du pays.

24. Promotion des investissements. Le PNUD envisage, dans ce domaine, un petit nombre d'interventions conçues de manière à avoir un effet de catalyseur et à stimuler les entrées d'investissements étrangers dans le pays, élément indispensable à la promotion de l'expansion économique et à la création d'emplois. Le PNUD contribuera : a) à la création de l'Agence géorgienne pour la promotion des investissements afin de faciliter ainsi les investissements étrangers directs; b) à la poursuite d'un projet polyvalent de développement des micro et petites entreprises réalisé dans le cadre du programme Microstart du PNUD; et c) à la facilitation de la coopération et de l'intégration économiques régionales entre la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan grâce à l'organisation de réunions sous-régionales périodiques visant à appuyer l'intégration économique régionale. Cette initiative devra déboucher sur : a) l'acquisition de technologies industrielles modernes grâce à la création de co-entreprises; b) l'amélioration des circuits de commercialisation dans divers secteurs de l'économie; et c) la création de nouvelles possibilités d'emploi, particulièrement en milieu rural.

25. Programmes régionaux de relèvement et de développement après les conflits. En collaboration avec les organismes des Nations Unies représentés à l'Equipe spéciale interorganisations pour les affaires humanitaires, le PNUD a lancé un programme de relèvement et de développement pour la région du Tskhinvali (Ossetie du Sud). Dans le cadre de ce programme, le PNUD collabore avec les autorités d'Ossetie et de Géorgie pour préparer la remise en état de l'infrastructure essentielle endommagée par le conflit. Ce projet a été conçu comme une initiative de raffermissement de la confiance visant à améliorer la compréhension entre les deux parties en attendant la conclusion d'un accord politique et économique à plus long terme. Le projet est financé au titre des MCARB 1.1.3 (montants cibles pour l'allocation de ressources de base) à un coût total de 2 millions de dollars. Cette initiative doit déboucher sur la création d'un mécanisme conjoint, administré par les deux parties, tendant à créer un climat de confiance mutuelle entre les populations et à faciliter le retour et la réinstallation de près de 60 000 personnes déplacées qui se trouvent actuellement dans différentes régions de Géorgie et d'Ossetie du Nord.

26. Vu la complexité extrême du conflit en Abkhazie et les incidences qu'a celui-ci dans un contexte stratégique plus vaste, il se peut qu'un accord concernant les revendications d'indépendance de la région se fasse attendre. Comme les hostilités ont pris fin, et comme une priorité élevée continue d'être accordée à la recherche de solutions à plus long terme, cependant, il se peut que le PNUD puisse, si la demande lui en est faite, jouer un rôle semblable à celui qu'il a joué dans le Tskhinvali, mais entre les autorités d'Abkhazie et de Géorgie, en préparant un programme national de relèvement de la région abkhaze

et en encourageant un processus de raffermissement de la confiance qui ouvre la porte à des activités de développement à l'avenir.

C. Conservation et gestion de l'environnement

27. Le gouvernement propose que le PNUD continue de fournir une assistance ou entreprenne de nouvelles activités dans les domaines suivants en mobilisant un financement auprès des fonds pour l'environnement, dont le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Protocole de Montréal.

28. Gestion de l'environnement. L'assistance du PNUD tendra principalement : a) à renforcer les capacités en matière d'information et de communication du Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles; b) à mettre en route une deuxième phase de son projet d'appui à la Georgian International Oil Corporation pour l'aider à réaliser des études sur l'impact environnemental de ses investissements futurs et à instituer des normes environnementales et des programmes de formation; et c) à contribuer, selon qu'il conviendra, à la mise en oeuvre du Programme national d'action environnementale qui est actuellement en préparation avec le concours de la Banque mondiale, notamment dans des domaines comme le reboisement. Ces programmes devront aboutir à un renforcement des lois et des systèmes de contrôle en matière de protection de l'environnement ainsi qu'à l'application des mesures prévues par le Programme national d'action environnementale.

29. Appui à l'application des conventions internationales et à la réalisation des projets financés par le FEM. Le PNUD participera à la réalisation de projets concernant : a) les changements climatiques (avec un financement du FEM) afin d'élaborer une étude de la vulnérabilité de l'agriculture, des ressources en eau et des zones côtières afin de préparer une stratégie nationale pour résoudre les problèmes qui auront été identifiés; b) la protection de la couche d'ozone, grâce à un programme tendant à réduire les quelques 6 000 tonnes de gaz causant l'effet de serre qui sont émis chaque année dans l'atmosphère; c) la conservation de la biodiversité [avec un appui du FEM et du Programme des Nations Unies pour l'environnement PNUE)] pour préparer une stratégie de protection de la biodiversité en Géorgie; et d) la protection de l'environnement de la mer Noire, grâce à des projets de traitement des eaux usées et de gestion des déchets solides à Poti et à Batumi et à la création d'une réserve nationale dans les régions humides côtières. Les mesures proposées devront déboucher sur une application vérifiable des principes et des recommandations énoncés dans les conventions internationales pertinentes.

30. Sources d'énergie renouvelables. Il sera réalisé en particulier, en co-financement avec la France, un projet pilote visant à doter des établissements publics comme des orphelinats et des dispensaires d'appareils à énergie solaire. Ce projet pilote sera suivi de la formulation d'une stratégie à plus long terme tendant à promouvoir l'utilisation de ces technologies. Les activités réalisées dans ce domaine devront encourager l'utilisation de nouvelles techniques de mise en valeur de l'énergie solaire en Géorgie.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

31. Modalités d'exécution et de gestion. L'exécution nationale demeurera la principale modalité de réalisation des projets appuyés par le PNUD en Géorgie, mais l'on aura recours également, lorsqu'il y aura lieu, aux services des organismes et des commissions économiques des Nations Unies pour la réalisation de certains projets. L'on aura également recours, dans la mesure possible, au concours des Volontaires des Nations Unies, à la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et aux services consultatifs internationaux de courte durée.

32. Suivi, évaluation et rapports. Tous les projets feront l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'un audit systématiques conformément aux procédures du PNUD au moyen de rapports d'avancement des activités, de rapports techniques, de réunions tripartites et de visites sur les sites des projets. Une attention particulière sera accordée aux critères de performance. Une évaluation approfondie du cadre de coopération sera réalisée après sa deuxième année d'exécution pour s'assurer qu'il demeure viable et pertinent compte tenu des objectifs de développement national de la Géorgie.

33. Mobilisation des ressources. Les ressources de base du PNUD, d'un montant d'environ 8,4 millions de dollars, seront utilisées pour mobiliser des ressources additionnelles afin d'appuyer la réalisation des objectifs fixés dans les programmes nationaux. L'on envisage de mobiliser pour quelque 15 millions de dollars de ressources au titre de la participation aux coûts des projets. Ces ressources seront complétées par un recours à d'autres fonds mondiaux et/ou à d'autres fonds administrés par le PNUD.

34. Information et rapports avec les médias. Le PNUD a l'intention, en collaboration avec le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU, de mettre en oeuvre en Géorgie une stratégie d'information et de plaidoyer visant à rehausser la visibilité de la coopération des Nations Unies en Géorgie.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA GEORGIE
 (1997-1999)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	(278)	
MCARB 1.1.1	6 362	Affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée aux fins de planification initiale seulement. L'affectation effective dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources
MCARB 1.1.3	2 000	
Autres ressources	120	SAT-1 (65) et RSP (55) pour l'Initiative de lutte contre la pauvreté
AEPP/AST	210	
Total partiel	8 414 <u>a/</u>	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Participation aux coûts du gouvernement	15 000	4 millions de dollars ont été engagés au titre de la participation aux coûts des projets. Il est envisagé de mobiliser d'autres fonds de contrepartie au titre de la participation aux coûts du Programme
Fonds pour le développement durable : FEM	325	
Participation aux coûts de tierces parties	-	
Autres fonds, fonds d'affectation spéciale et autres	30	Initiative de lutte contre la pauvreté
Total partiel	15 355	
TOTAL GENERAL	23 769 <u>a/</u>	

a/ Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

b/ Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base; SAT = services d'appui technique; RSP = ressources spéciales du programme.